



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 04/01/2023

FRANCE 2030 : LE DR LISE ALTER PREND LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE L'INNOVATION EN SANTÉ

L'Agence de l'Innovation en Santé, rattachée au secrétariat général pour l'investissement, a été créée pour renforcer et dynamiser notre filière santé et faciliter l'accès des patients aux innovations. Le Dr Lise Alter a pris sa direction le 21 novembre dernier avec plusieurs objectifs : accélérer l'accès aux innovations, retrouver notre souveraineté sanitaire, permettre à la France d'améliorer sa compétitivité et son attractivité en santé.

UNE FILIÈRE DE LA SANTÉ EN PLEINE MÉTAMORPHOSE

L'innovation en santé est marquée par le développement sans précédent de nouveaux produits et services. Elle est basée sur des percées scientifiques et technologiques exceptionnelles, mais aussi sur la prolifération des données et l'explosion de leur capacité de traitement.

La France fait face à un enjeu d'investissement, de soutenabilité financière et d'adaptation de nos systèmes de recherche, de soins, de prévention et de nos organisations administratives.

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a mis en lumière les risques d'une désindustrialisation, l'importance stratégique du secteur de la santé, mais aussi la capacité du système de soin à se mobiliser en dépit d'un relatif sous-investissement dans la recherche en santé. Elle a surtout conforté l'enjeu d'une santé souveraine pour garantir l'accès aux produits de santé à nos citoyens, et la nécessité de structurer nos écosystèmes de recherche et d'innovation pour permettre en toutes circonstances de leur apporter les meilleurs soins.

Pour répondre à ces enjeux, le président de la République a annoncé le 29 juin 2021, la création de l'Agence de l'Innovation en Santé (AIS) afin de poursuivre les efforts initiés par le Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) et activer tous les leviers pour accélérer, simplifier

et accompagner le développement, l'évaluation, la production d'innovations dans le domaine de la santé mais aussi les formations sous-jacentes, afin de permettre à la France d'améliorer sa compétitivité et son attractivité.

NOMINATION DU DR LISE ALTER A LA TETE DE L' AIS : UNE EXPÈRIENCE DU TERRAIN COUPLÉE À DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

Médecin de santé publique et titulaire d'un mastère spécialisé en économie et gestion des services de santé, Lise Alter a été conseillère médicale « sang, greffe, tissus, cellules » au sein de la direction générale de la santé du ministère de la Santé de 2012 à 2013, puis médecin-conseil à la Caisse nationale de l'assurance maladie jusqu'en 2014.

Après quatre années passées au sein du laboratoire Lilly France (2014-2018) au département « accès au marché » puis en tant que manager de la Business Unit oncologie, elle intègre la Direction générale de l'offre de soins du ministère de la santé en 2018 au poste d'adjointe à la sous-directrice du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soins.

En 2020, Lise Alter est nommée directrice de l'évaluation médicale, économique et de santé publique à la Haute Autorité de santé, elle coordonne le travail des services pour répondre notamment aux enjeux d'évaluation des tests, traitements et vaccins contre la Covid-19 et met en place une nouvelle organisation de la direction pour faire face aux enjeux de l'innovation.

Le 31 octobre 2022, Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, ont annoncé avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, **la nomination du Dr Lise Alter au poste de directrice générale de l' AIS, lors du comité de pilotage ministériel « Santé » de France 2030.**

UNE AGENCE DE L'INNOVATION EN SANTÉ POUR ACCELERER L'ACCES AUX INNOVATIONS ET RETROUVER NOTRE SOUVERAINETÉ SANITAIRE

Le volet « santé » de France 2030 « Innovation Santé 2030 », est doté d'un budget de 7,5 Md€ et vise à « mieux vivre », en prévenant les maladies ou la perte d'autonomie, en soignant mieux et en combattant les maladies infectieuses émergentes, à « mieux produire » sur notre territoire les médicaments et dispositifs médicaux dont notre pays a besoin, et à « mieux comprendre » le vivant et les maladies, afin de mieux partager la connaissance des sciences de la vie. Il se concrétisera par des actions pour **soutenir l'excellence et faire de la France un leader en matière de produits de santé très innovants, renforcer l'attractivité de la France, accélérer les (re)localisations, favoriser l'accès au marché et créer des coopérations solides, productives et pérennes.**

Rattachée au secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030, sous l'autorité de la Première ministre, l' AIS porte l'ambition de **coordonner les travaux sur la prospective en santé pour caractériser les besoins à venir du système de santé, anticiper leurs impacts sur le système de prévention et de soins, et accompagner prioritairement des projets considérés comme stratégiques pour la France.**

L'AIS rapporte au Comité de pilotage ministériel France 2030 Santé, coprésidé par les ministres de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Santé et de la Prévention, et de l'Industrie.

Interlocuteur privilégié des acteurs de l'innovation en santé, plusieurs axes vont guider les missions de l'AIS :

- 1. Le suivi des mesures du plan « Innovation Santé France 2030 »,** via la mise en place d'indicateurs de suivi de la compétitivité et de l'attractivité de la France.
- 2. L'animation de travaux** sur la prospective en santé, de façon à mieux caractériser les besoins à venir du système de santé et à beaucoup mieux anticiper l'impact des innovations sur le système de prévention et de soin.
- 3. La structuration d'un processus d'accompagnement personnalisé** d'un nombre limité de projets choisis selon des priorités stratégiques à définir, afin de leur permettre **une accélération des process à chaque étape du développement**, selon le niveau de maturité du projet.
- 4. La gestion de différents dossiers prioritaires** demandant une coordination dans le temps long à la fois entre acteurs publics, et entre acteurs publics et privés. Un programme de travail sera arrêté chaque année pour déterminer les thèmes et les enjeux de suivi des plans d'actions définis au cours des années précédentes.

L'équipe qui la compose est en cours de recrutement.

Contacts presse : Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

À PROPOS DE FRANCE 2030

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir